



Conseil économique et social

Distr. générale
26 mai 2021
Français
Original : anglais

Session de 2021

25 juillet 2020-22 juillet 2021

Point 15 de l'ordre du jour

Coopération régionale

Coopération régionale dans les domaines économique et social et les domaines connexes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent report est soumis au Conseil économique et social en application de la résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale et des résolutions 1817 (LV) et 1998/46 (annexe III) du Conseil. Un an après sa propagation mondiale, la pandémie de COVID-19 continue d'aggraver les faiblesses socioéconomiques systémiques, révélant des vulnérabilités, écarts et inégalités profondément ancrés entre pays et au sein de ceux-ci, et contrariant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Dans ce contexte, le rapport s'attache à démontrer toute l'importance d'une action au niveau régional pour un soutien efficace à la riposte à la COVID-19 et au relèvement post-pandémie et pour la relance de la réalisation du Programme 2030. On y fait le point sur les progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030 dans les régions et l'on y présente des leviers de transformation (tels que le financement du développement, la numérisation inclusive ou la coopération régionale et transfrontalière) et des initiatives régionales en cours qui paraissent propres à favoriser des trajectoires de relèvement inclusives, résilientes et durables qui contribuent à la promotion du Programme 2030. Le rapport fournit également des informations mises à jour sur d'autres questions abordées par les commissions régionales, notamment dans le cadre des forums régionaux sur le développement durable, ainsi que sur les mesures prises par les commissions régionales pour opérer concrètement le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, en particulier sur l'examen régional.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Analyse des politiques	3
A. Réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : leviers de transformation pour un relèvement inclusif, résilient et écologique après la pandémie de maladie à coronavirus	3
B. Autres questions essentielles de politique générale examinées par les commissions régionales.	16
II. Faits nouveaux survenus et résultats obtenus dans certains domaines de la coopération régionale et interrégionale, notamment dans le cadre du repositionnement du système des Nations Unies	17
A. Promotion de la cohérence au niveau régional grâce aux plateformes de collaboration régionales et à une meilleure articulation entre politiques et besoins opérationnels	17
B. Renforcement de la coopération entre les commissions régionales	22

I. Analyse des politiques

A. Réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : leviers de transformation pour un relèvement inclusif, résilient et écologique après la pandémie de maladie à coronavirus

1. Aperçus régionaux des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et effets potentiels de la pandémie de maladie à coronavirus

1. Dans toutes les régions, les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ont été considérablement entravés, voire souvent inversés, par la pandémie de coronavirus (COVID-19). De nombreux pays en développement sont pris au piège d'un cercle vicieux dans lequel les problèmes de liquidité, la réduction de la marge de manœuvre budgétaire et le coût de la dette compliquent les investissements contracycliques et les mesures de relance urgentes nécessaires à une reprise solide. Les plus touchés par la pandémie sont ceux qui étaient les plus vulnérables et les plus négligés avant la crise, en particulier les femmes, les jeunes, les migrants et les personnes handicapées, entre autres.

Région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

2. Selon les analyses de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la région arabe n'est pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici 2030. La pandémie de COVID-19 s'est abattue sur une région en proie depuis des décennies à un conflit dévastateur, envenimé par une croissance insuffisante et une reprise anémique après la crise financière mondiale de 2008-2009. Ces trois facteurs sont considérés par la CESAO comme des obstacles majeurs à la réalisation du Programme 2030¹.

3. Bien que la disponibilité des données reste un défi, les données disponibles montrent que les progrès accomplis sont insuffisants. Ainsi, en ce qui concerne les objectifs 3 et 4, certains indicateurs montrent des progrès, notamment ceux relatifs à la mortalité maternelle et infantile et à la scolarisation dans l'enseignement primaire, mais d'autres indicateurs essentiels pour ces mêmes objectifs ne montrent pas la même évolution.

4. La CESAO estime que la pandémie a aggravé la situation : le nombre de pauvres a augmenté, les économies ont piétiné et l'insécurité alimentaire s'est accrue. Les systèmes de santé et d'éducation, déjà minés par les inégalités, sont mis à plus rude épreuve encore. Alors que la région continue d'affronter la pandémie et ses effets économiques, la contraction de la marge de manœuvre budgétaire des pays, la diminution des investissements et la réduction de l'aide au développement vont encore ralentir la réalisation des objectifs.

5. La pandémie a également mis en évidence les disparités entre pays exportateurs de pétrole, pays à revenu intermédiaire importateurs de pétrole et pays fragiles ou touchés par des conflits, en ce qui concerne leur capacité de riposte à la pandémie et de lutte contre les crises qui en découlent. Les différences sont plus prononcées pour ce qui est de la protection sociale et des systèmes de santé.

6. En ce qui concerne l'engagement de ne laisser personne de côté, le bilan n'est pas brillant. Les données montrent une vulnérabilité accrue d'un certain nombre de groupes sociaux, notamment les femmes, les enfants, les personnes handicapées, les

¹ *Arab Sustainable Development Report 2020* (publication des Nations Unies, 2020).

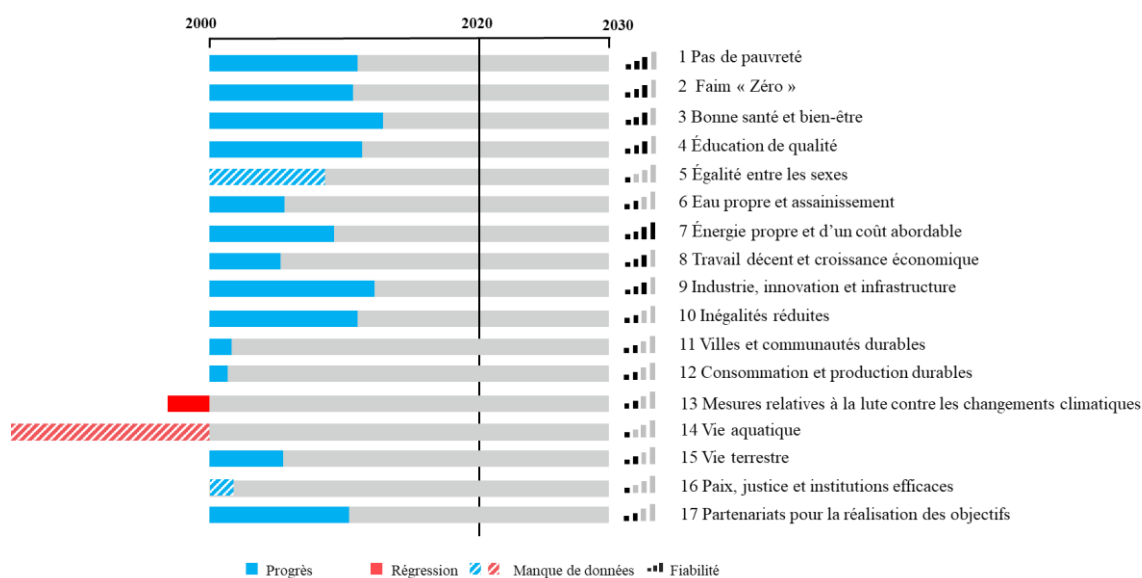
personnes âgées, les migrants, les réfugiés et les populations déplacées, du fait de l'insuffisance et de l'éparpillement des systèmes de protection sociale.

Région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

7. Avant même le début de la pandémie de COVID-19, la région Asie-Pacifique n'était en voie d'atteindre aucun des 17 objectifs fixés pour 2030. Si la région a fait des progrès en ce qui concerne l'objectif 3 (Bonne santé et bien-être) et l'objectif 9 (Promotion de l'industrialisation durable et de l'innovation), elle a régressé en ce qui concerne l'objectif 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et l'objectif 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans) (voir fig. I).

Figure I

Région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique : progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, 2020



Source : Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), *Asia and the Pacific SDG Progress Report 2021*

8. La pandémie de COVID-19 a entravé encore davantage le développement durable. Les économies en développement de l'Asie et du Pacifique ont enregistré leur pire performance économique depuis des décennies : la contraction du produit intérieur brut (PIB) régional en 2020 est estimée à 1,0 %. Les trois quarts des pays de la région ont subi une récession en 2020. La baisse de production entre 2020 et 2022 due au choc économique lié à la COVID-19 est estimée à environ 2 600 milliards de dollars.

9. Les effets socioéconomiques, sans précédent, touchent de manière disproportionnée les pauvres et les plus vulnérables. En 2020, dans la région, la pandémie pourrait avoir fait replonger 89 millions de personnes dans l'extrême pauvreté (seuil équivalent à 1,90 dollar par jour), effaçant des années de progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté. Quelque 6,7 millions d'élèves inscrits aux cycles primaire et secondaire risquent d'abandonner leurs études, mettant en péril les progrès chèrement acquis en matière de promotion d'une éducation de qualité pour tous et toutes.

10. Les éventuels avantages du ralentissement économique du point de vue de l'environnement, tels que l'amélioration de la qualité de l'air ou la réduction des émissions de gaz à effet de serre, se sont avérés très éphémères et se sont accompagnés d'une forte augmentation des déchets plastiques. Aux effets dévastateurs de la pandémie s'ajoutent les conséquences des graves catastrophes d'origine climatique qui ont sévi dans la région, ce qui a encore accentué les vulnérabilités.

11. L'aggravation des inégalités, conjuguée au déploiement inégal des vaccins contre la COVID-19 et aux différences de capacités d'adaptation et de volant budgétaire entre les pays, risque de creuser le fossé à l'intérieur des pays et entre les pays. Bien que la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) prévoie pour la région une croissance économique de 5,9 % en 2021 et de 5 % en 2022, la reprise ne sera pas la même dans toute la région et suivra probablement une trajectoire en forme de « K » qui aggravera encore les inégalités entre les pays et à l'intérieur des pays.

Région de la Commission économique pour l'Europe

12. En 2021, la Commission économique pour l'Europe (CEE) a établi un deuxième rapport évaluant les progrès accomplis dans la région dans la réalisation des objectifs de développement durable. Les résultats sont mitigés. Si les tendances passées se poursuivent, la région n'atteindra que 23 des objectifs d'ici à 2030. Il faudrait accélérer les progrès vers la réalisation de 57 cibles. Pour neuf cibles, les tendances sont négatives et doivent être inversées. Pour près de la moitié des cibles (80), l'insuffisance de données nationales n'a pas permis de suivre l'évolution de la situation dans le temps. Il faut donc faire d'importants progrès, non seulement pour atteindre les cibles, mais aussi pour améliorer la disponibilité des données, y compris dans les pays dotés de systèmes statistiques bien développés.

13. La réalisation des objectifs est clairement à portée de main dans certains domaines, notamment l'extrême pauvreté, la sous-alimentation et la malnutrition, l'accès aux services de base et le logement convenable. Mais il est peu probable que les objectifs de réduction de la pauvreté et de la pauvreté multidimensionnelle définis au niveau national soient atteints, notamment en raison des manques en matière de protection sociale qui risquent d'apparaître à cause de la pandémie de COVID-19.

14. La région n'est en passe d'atteindre que 5 des 13 objectifs définis en matière de santé et de bien-être. La sécurité routière, la prise en charge des effets de la pollution sur la santé et la gestion des risques sanitaires se sont améliorées dans toute la région. Néanmoins, plus de la moitié des objectifs en matière de santé nécessitent une action accélérée et la pandémie risque de freiner encore les avancées dans des domaines tels que la santé mentale, la toxicomanie et le renforcement du personnel de santé.

15. Les tendances en matière d'inégalités, qui n'incitaient pas à l'optimisme, se sont probablement encore détériorées du fait de la pandémie de COVID-19. La crise a également creusé les inégalités de genre.

16. La région a fait des progrès remarquables en ce qui concerne les combustibles propres et les technologies non polluantes, l'efficacité énergétique et la réduction des subventions aux combustibles fossiles. Il reste néanmoins beaucoup à faire dans des domaines essentiels touchant aux changements climatiques et à l'environnement, notamment la conservation des écosystèmes, la biodiversité, la résilience aux catastrophes, la production et le traitement des déchets, ou encore l'utilisation durable des ressources naturelles. Les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté ces dernières années. En 2020, la réduction de l'activité économique et de la mobilité due aux restrictions liées à la COVID-19 a atténué certaines pressions environnementales.

Toutefois, ce répit n'est que temporaire et ne reflète pas un véritable changement de politique.

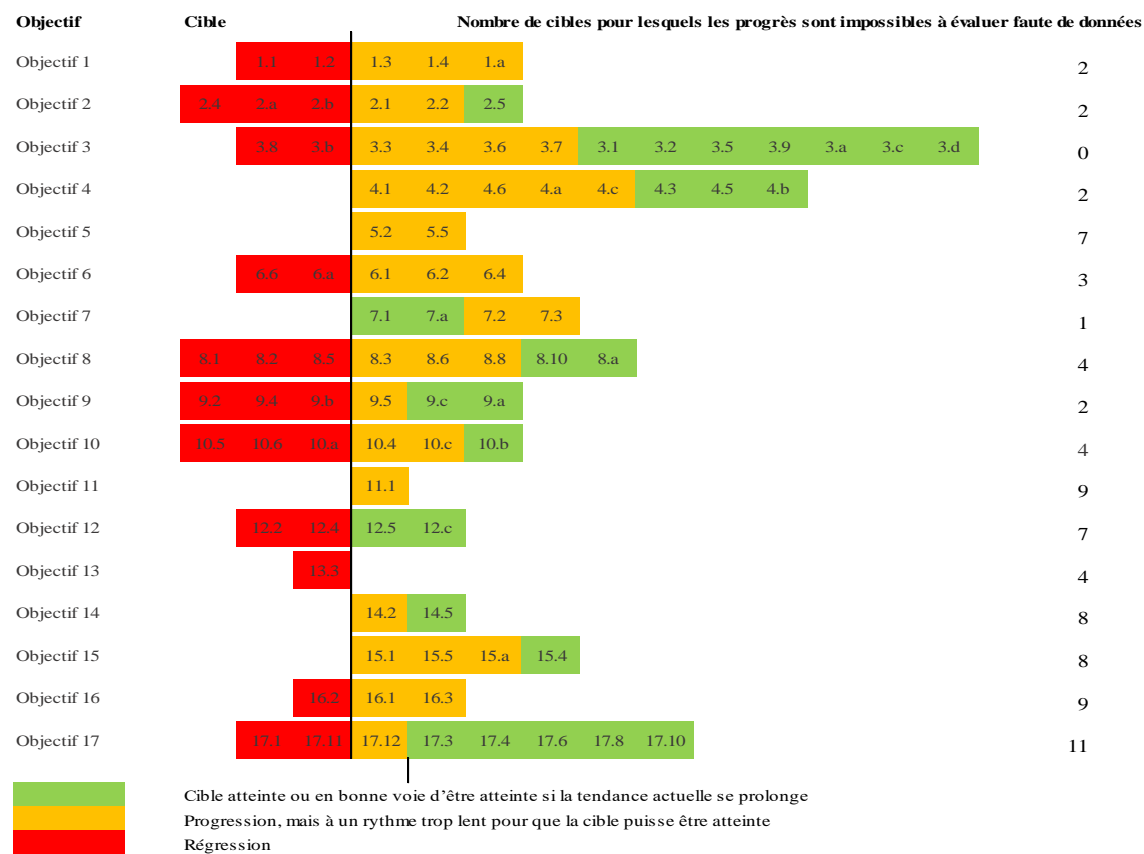
17. Bon nombre d'administrations nationales et locales de la région ont adopté et mis en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophes. Toutefois, l'augmentation récente du nombre de personnes touchées par des catastrophes atteste d'une vulnérabilité persistante face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

Région de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

18. Bien qu'il subsiste des lacunes dans les données, les organismes statistiques internationaux et régionaux communautés statistiques internationales et régionales et les systèmes statistiques nationaux des États membres sont parvenus à augmenter la disponibilité des données relatives aux objectifs de développement durable, ce qui a permis l'analyse de 86 des cibles. Comme le montre la figure II, les résultats obtenus au niveau régional présentent une hétérogénéité marquée : 32 % des objectifs ont déjà été atteints ou le seront d'ici 2030 si la tendance actuelle se poursuit ; 32 % nécessitent des mesures supplémentaires ; les 36 % restants affichent une tendance à la stagnation ou à la régression.

Figure II

Région de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes : probabilité d'atteindre les cibles des objectifs de développement durable d'ici à 2030



Source : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

19. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) prévoyait pour 2020 un taux d'extrême pauvreté de 12,5 % et un taux de pauvreté de 33,7 %. Le nombre de personnes pauvres s'élèverait donc à 209 millions à la fin de 2020, soit 22 millions de plus qu'en 2019. Sur ce total, 78 millions de personnes seraient en situation d'extrême pauvreté, soit 8 millions de plus qu'en 2019, ce qui entraîne des conséquences à court terme (2020-2021) et met en péril la réalisation des objectifs. La pandémie a également creusé les inégalités.

20. En résumé, les analyses révèlent des perspectives inquiétantes pour 2030, puisque les défis à relever s'avèrent plus importants que ceux recensés un an plus tôt. Bien que les données relatives au relèvement fassent apparaître des tendances conformes à la trajectoire pré-pandémique, les reculs à court terme semblent compromettre les perspectives de réalisation des objectifs, voire rendre ces derniers inatteignables. Dans plus de deux tiers des séries de données analysées, les progrès accomplis ne permettent pas d'obtenir les résultats escomptés et les efforts déployés à ce jour ne suffisent pas à garantir la réalisation des objectifs fixés pour 2030.

Région de la Commission économique pour l'Afrique

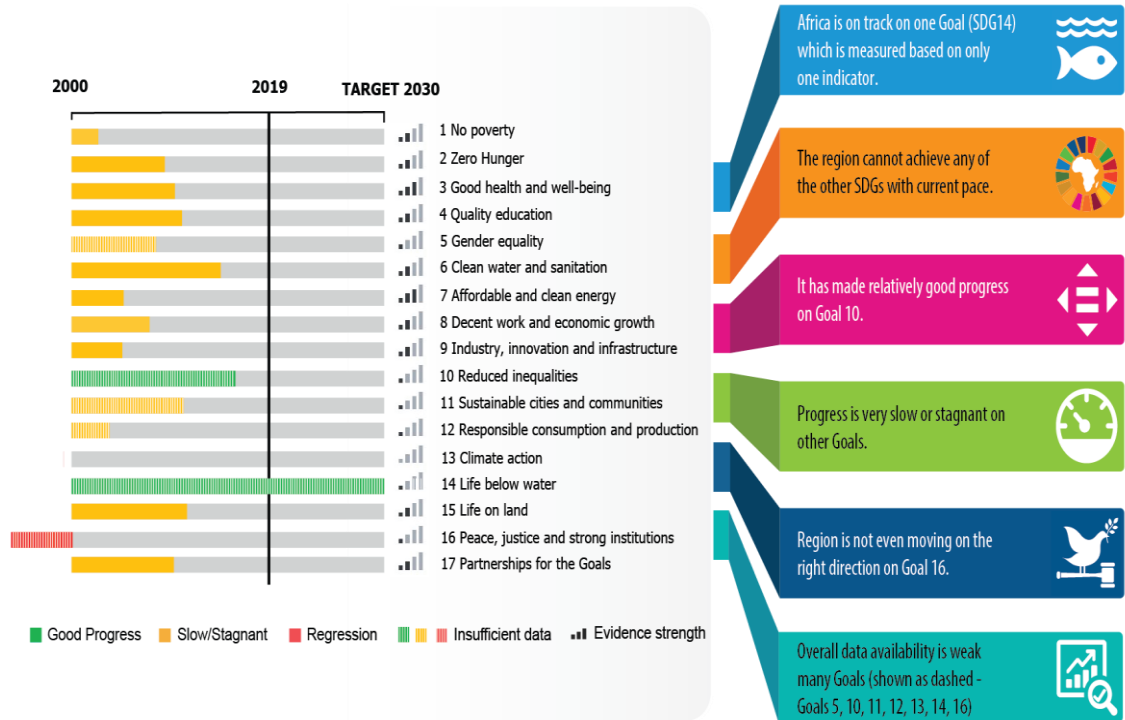
21. Selon un rapport de 2020 sur les progrès accomplis par l'Afrique dans la réalisation des objectifs de développement durable (antérieur à la pandémie), le continent a progressé dans la réalisation de bon nombre des 17 objectifs depuis 2000. Toutefois, ainsi que le montre la figure III, il n'est pas en voie de les atteindre d'ici à 2030. La réalisation de l'objectif 1 n'a que peu progressé : un tiers de la population africaine vivait dans l'extrême pauvreté en 2019. Pour ce qui est de l'objectif 2, la situation de la faim a empiré (mis à part en Afrique du Nord) : en 2019, le nombre de personnes sous-alimentées avait augmenté de 20 % par rapport à 2013 et l'insécurité alimentaire était plus de deux fois supérieure à la moyenne mondiale.

22. Alors que le taux moyen de couverture sociale est de 50 % à l'échelle mondiale, seuls 13 % environ des Africains bénéficient d'au moins une forme de protection sociale (abstraction faite de l'Afrique du Nord, où ce taux est de 39 %). Les taux de mortalité maternelle restent 2,6 fois plus élevés que la moyenne mondiale. Les progrès en matière d'éducation sont lents et la qualité de l'enseignement reste préoccupante. En ce qui concerne l'eau potable et l'assainissement (objectif 6), la gestion intégrée des ressources en eau et la coopération transfrontalière ne progressent que trop lentement. Le continent fait face à des disparités de revenus persistantes (objectif 10). Les résultats obtenus en ce qui concerne l'objectif 5, relatif à l'égalité des sexes, sont particulièrement préoccupants.

23. La situation de l'Afrique en 2020 dans le domaine de l'environnement fait apparaître de légers progrès par rapport au niveau de référence de 2015. Bien que la disponibilité des données continue de poser problème, des avancées prometteuses ont été constatées en matière de zones marines protégées (objectif 14). L'Afrique a enregistré le taux annuel le plus élevé de diminution nette de la superficie des forêts, soit 3,9 millions d'hectares par an sur la période 2010-2020, en raison de l'augmentation de la population, de la pauvreté et de l'expansion agricole.

24. L'Afrique n'a pas obtenu de bons résultats en ce qui concerne les indicateurs relatifs à l'objectif 17 et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine, pour lesquels d'importantes lacunes subsistent. Le déficit de financement des objectifs de développement durable va s'accroître du fait de la pandémie de COVID-19, qui a provoqué une réduction des recettes publiques, des envois de fonds, des investissements étrangers directs et des autres financements extérieurs, ce qui rendra plus difficile la réalisation des objectifs en Afrique d'ici 2030.

Figure III
Région de la Commission économique pour l'Afrique : progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, 2019



Source : Commission économique pour l'Afrique

2. Leviers de transformation pour une relance qui soutienne la réalisation du Programme 2030 dans les régions

25. La pandémie de COVID-19 a accru le déficit de financement des objectifs de développement durable et les tensions budgétaires dans tous les pays et régions. Il faut de toute urgence un financement du développement inclusif et qui tienne compte de la situation et des vulnérabilités de chaque pays, y compris des pays à revenu intermédiaire et des petits États insulaires en développement, pour vaincre la pandémie tout en progressant dans la réalisation du Programme 2030. Un certain nombre de recommandations ressortent dans toutes les régions : la nécessité de repenser l'architecture financière mondiale, de promouvoir l'allègement de la dette, d'augmenter les financements à des conditions de faveur et d'adopter une approche multidimensionnelle du développement incluant des critères de vulnérabilité. Les commissions régionales contribuent activement à faire avancer le programme de financement du développement, notamment par leur participation active et leurs contributions à l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après, lancée par le Secrétaire général et les Premiers ministres du Canada et de la Jamaïque, en particulier en tant qu'entités chefs de file du groupe de travail 5, chargé de la question des flux financiers illicites, mais aussi par de nouvelles analyses, données et recommandations innovantes.

26. Les initiatives de relèvement sont également l'occasion de reconstruire en mieux et de promouvoir les objectifs climatiques et environnementaux, occasion dont il conviendrait de profiter dans toute la mesure possible. Les mesures visant à mettre en place des économies vertes inclusives et des modes de consommation et de

production durables, ainsi qu'à renforcer la circularité dans l'économie, y compris l'économie bleue, devraient être amplifiées. L'accès au financement vert devrait être facilité afin, notamment, de stimuler les capacités d'innovation des petites et moyennes entreprises.

27. Dans ce contexte, la relance verte faisant suite à la pandémie de COVID-19 constitue également une occasion unique de transformer les industries extractives. Grâce à l'organisation de cinq grandes tables rondes régionales sur lesquelles le Secrétaire général a pu s'appuyer avec profit pour sa table ronde mondiale de haut niveau, ainsi qu'à la publication d'une note d'orientation commune, les commissions régionales ont contribué à la réflexion sur le nouveau rôle que doivent jouer les industries extractives, qui pourraient devenir un moteur du développement durable.

28. Les technologies numériques ont pris une importance nouvelle dans la gestion des conséquences de la pandémie de COVID-19 et l'accélération des efforts déployés en vue de la réalisation du Programme 2030. Le soutien à l'accès universel aux technologies, l'accélération de la transformation numérique dans les secteurs public et privé, y compris le secteur de la santé, et l'adoption de stratégies visant à améliorer la recherche-développement sont quelques-unes des solutions privilégiées par les commissions régionales pour réduire la fracture numérique.

29. Propice à l'appropriation du Programme 2030, la coopération régionale devrait être l'une des priorités des plans de relance pour aider à trouver un équilibre entre transformation économique, respect de l'environnement et amélioration de l'inclusion, afin que personne ne soit laissé pour compte. Les cadres et accords régionaux constituent des points d'appui précieux pour l'élaboration de solutions à la crise.

Région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Mesures macroéconomiques et financement du développement

30. La pandémie de COVID-19 a entraîné une réduction de la marge de manœuvre budgétaire et une augmentation des dépenses d'urgence qui, conjuguées à la réduction des investissements étrangers directs, des transferts de fonds et des recettes liées aux voyages et au tourisme, ont aggravé le risque de surendettement des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. Dans l'urgence, 10 des 24 pays en développement d'Asie-Pacifique éligibles à l'Initiative de suspension du service de la dette ont reporté les paiements dus aux créanciers du G20 au titre du service de la dette. D'autres ont reçu une aide financière d'urgence du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale ou de la Banque asiatique de développement. S'il semble qu'on ait réussi à éviter une crise majeure de la dette semble avoir été évitée, le risque existe qu'une fois levées les mesures de soutien d'urgence, de nombreux pays en développement soient contraints de recourir à l'austérité budgétaire pour éviter l'insolvabilité. Cela pourrait nuire à la fois à la durabilité de la reprise et à la faisabilité des investissements massifs nécessaires à la réalisation des objectifs et à l'application de l'Accord de Paris.

31. Le marché du commerce en ligne de la région Asie-Pacifique représentait plus de 810 milliards de dollars en 2018 et affichait un taux de croissance moyen de 29,7 % au cours des cinq années précédentes. La fiscalité classique en vigueur ne permet cependant pas de soumettre effectivement à l'impôt ce secteur économique en pleine croissance. En réaction, 11 pays d'Asie-Pacifique ont mis en place à partir de la mi-2019 des taxes numériques unilatérales. Pour accompagner ces mesures, la CESAP a apporté son appui aux dialogues régionaux sur la coopération fiscale en Asie et dans le Pacifique, notamment sur la taxation de l'économie numérique, et continuera de

suivre les grandes initiatives internationales en la matière ainsi que leurs répercussions possibles pour la région.

32. La fausse facturation commerciale représente la majeure partie des flux financiers illicites en Asie et dans le Pacifique. La CESAP a estimé en 2019 qu'elle entraînait pour la région une perte de recettes fiscales de l'ordre de 200 milliards de dollars. À cet égard, l'Accord-cadre de la CESAP sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, entré en vigueur en février 2021, constitue un instrument très utile pour faciliter l'échange d'informations entre les douanes et le fisc des différents pays et repérer les divergences dans les données.

Coopération numérique

33. La région de l'Asie et du Pacifique reste celle où la fracture numérique est la plus forte, puisque la moitié seulement de ses 4,5 milliards d'habitants a accès à l'Internet à haut débit. Environ 180 millions de personnes en Asie du Sud, en Asie de l'Est et dans le Pacifique vivent hors de portée d'un réseau mobile². Pendant la pandémie de COVID-19 en 2020, la CESAP a réalisé une cartographie des vitesses de téléchargement en temps réel des services de connexion fixe à large bande qui a révélé des variations importantes entre pays et entre zones urbaines et rurales (voir [ESCAP/77/11](#)). En réaction, la CESAP accélère la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information. Dans le Pacifique, un groupe de travail composé de parties prenantes des Fidji, de la Nouvelle-Zélande et du Samoa a été constitué pour œuvrer à la mise en place d'un point d'échange Internet commun afin de réduire les coûts d'accès à l'Internet à haut débit et d'en améliorer la fiabilité.

Coopération régionale

34. Dans un souci de coordination des transports transfrontière, la CESAP, en partenariat avec le Forum international des transports, a soutenu l'élaboration de lignes directrices pour une connectivité résiliente et durable du transport routier international de marchandises dans les pays de l'ASEAN dans le cadre du relèvement post-COVID-19.

35. Afin d'améliorer la connectivité énergétique transfrontière et d'accélérer la réalisation de l'objectif 7, les États Membres d'Asie et du Pacifique ont approuvé en février 2021, à la troisième session du Comité de l'énergie, un document intitulé « Feuille de route régionale sur la connectivité des réseaux électriques : promouvoir la connectivité électrique transfrontière à l'appui du développement durable ». La CESAP travaille maintenant à la mise en œuvre de cette feuille de route en organisant des formations destinées aux régulateurs en Asie du Sud-Est. Elle élabore également une feuille de route pour l'établissement d'un « couloir de l'énergie verte » en Asie du Nord-Est et œuvre au renforcement des capacités des parties prenantes dans le Pacifique.

36. Grâce à son Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable, la CESAP facilite la coopération régionale pour l'utilisation de cette technologie à l'appui du Programme 2030, notamment dans les domaines de la gestion de l'environnement et de la réduction des risques de catastrophe. Des outils sur mesure ont été élaborés pour des pays tels que le Cambodge, la République démocratique populaire lao et la Mongolie.

² Nations Unies, Banque asiatique de développement et Programme des Nations Unies pour le développement, *Responding to the COVID-19 Pandemic: Leaving No Country Behind* (Bangkok, 2021).

Région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

Mesures macroéconomiques et financement du développement

37. La CESAO a élaboré 12 notes de synthèse sur les conséquences de la pandémie de COVID-19 et a mis au point un outil interactif destiné à suivre les politiques budgétaires et les mesures de protection sociale adoptées face à la pandémie³.

38. La CESAO a continué de fournir un appui aux États membres pour les aider à déterminer les moyens de financer le développement durable, notamment par l'assainissement des finances publiques et la mobilisation des ressources nationales. Elle a également fourni aux États une expertise technique sur les questions de réforme de la politique budgétaire.

39. La CESAO a travaillé avec des partenaires à l'élaboration de cadres de financement nationaux intégrés pour un groupe pilote de pays à revenu intermédiaire de la région arabe qui ont exprimé leur intérêt lors de la première réunion du Comité des politiques de financement du développement.

40. Forte de son expertise en matière de statistiques et de technologie, la CESAO a mis au point le moniteur des dépenses sociales, à la demande de l'Égypte, de la Jordanie et du Koweït. Il permet l'élaboration de modèles et de scénarios pour tout type de dépenses de politique sociale, permettant aux États de choisir un type de dépenses en fonction de la marge de manœuvre budgétaire dont ils disposent.

Coopération numérique

41. La CESAO a organisé des ateliers de recherche nationaux pour aider les autorités à évaluer les études nationales consacrées au développement numérique qui avaient été effectuées en 2019. Le soutien ciblé de la Commission a permis à l'État de Palestine, à la Jordanie, au Maroc et au Soudan d'élaborer des stratégies et des politiques thématiques sur les questions liées aux technologies de l'information et des communications (TIC). Fin 2020, des experts de la région ont élaboré et approuvé le cadre de développement numérique et le manuel de procédures de la CESAO visant à faciliter le prochain cycle d'examens nationaux du développement numérique, en 2021.

42. Au début de l'année 2021, la Commission a publié deux rapports intitulés Arab Digital Agenda: Preliminary Framework for the Arab Information and Communication Technology Strategy (Plan d'action arabe dans le domaine du numérique : cadre préliminaire pour la stratégie arabe de développement des technologies de l'information et de la communication) et ESCWA Vision on work modalities for developing the Arab Information and Communication Technology Strategy (Vision de la CESAO sur les modalités de travail pour l'élaboration de la stratégie arabe relative aux technologies de l'information et de la communication). Tous deux ont été approuvés par le groupe de travail du Conseil arabe des ministres des télécommunications et de l'information, ouvrant ainsi la voie à une stratégie régionale unifiée en matière de TIC.

Coopération régionale

43. En 2020, la CESAO a aidé ses États membres à mettre en œuvre le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. En collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations, elle a dirigé l'examen régional du Pacte mondial pour les migrations. Un appui a été apporté au Gouvernement

³ Voir www.unescwa.org/publications/socioeconomic-impact-covid-19-policy-briefs.

soudanais pour l'élaboration d'une première version de la stratégie nationale en matière de migration, conforme au Pacte mondial.

44. La CESAO a continué à conseiller les États membres et à renforcer leurs capacités en matière de respect des accords commerciaux et d'adhésion à ces accords tant régionaux que mondiaux, tels que l'Union douanière arabe, l'accord de libre-échange approfondi et complet avec l'Union européenne et la Zone de libre-échange continentale africaine.

45. Chargée des données sur les pays de la région arabe dans la base de données Comtrade, la CESAO aide les organismes nationaux de statistique à améliorer la qualité et la granularité des données et à renforcer les capacités statistiques nationales. Elle aide ainsi les États à satisfaire aux normes mondiales de la nomenclature à six chiffres du Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises et à améliorer les données sur le commerce arabe dans la base de données Comtrade.

Région de la Commission économique pour l'Europe

46. Le cadre d'action de la CEE face à la crise liée à la COVID-19 repose sur trois grands piliers :

a) améliorer la connectivité, notamment par le renforcement de la coopération et la mise en œuvre d'un cadre réglementaire pour le franchissement des frontières, ainsi que par l'utilisation d'outils numériques dans les secteurs du commerce et du transport ;

b) faire face aux risques transfrontières et à d'autres types de risques en utilisant les accords multilatéraux, les normes et les cadres statistiques de la CEE pour mieux étayer la prise de décisions ;

c) appuyer une reprise verte et résiliente, grâce notamment à une meilleure utilisation des ressources et à la promotion de l'économie circulaire, en exploitant le potentiel des villes en tant que moteurs de la reprise et le développement d'infrastructures durables.

47. Les aspects de dématérialisation dans le commerce et le transport sont devenus particulièrement importants en raison de la crise de la COVID-19. Les pays ont pris les dispositions juridiques nécessaires à l'informatisation totale des procédures liées à la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (Convention TIR). La réussite du projet pilote de numérisation « eTIR » a montré qu'il était possible d'obtenir des gains d'efficacité supplémentaires et de réduire les risques de transmission du virus. Ce serait particulièrement utile pour les pays en développement sans littoral, où les coûts de transport sont élevés.

48. La pandémie a encore accru le caractère d'urgence des travaux menés par la CEE en faveur du commerce sans papier et sans contact dans la région. Dans le prolongement de cet élan vers le commerce sans papier, le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques a révisé sa recommandation sur le guichet unique en intégrant les récentes évolutions technologiques et en définissant des indicateurs de performance.

49. La CEE élabore un ensemble de normes pour la numérisation des données de transport multimodal et l'échange de documents afin d'éviter les contacts physiques et d'accroître l'efficacité des chaînes d'approvisionnement. La mise en œuvre expérimentale a commencé, notamment sur les axes de transport mer Noire-mer Baltique et Dniepr-Danube.

50. La COVID-19 a aggravé les vulnérabilités des pays participant au Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale – Afghanistan, Azerbaïdjan,

Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan. Au cours de l'année 2020, le Programme spécial a continué de servir d'instance de coopération régionale en vue d'un meilleur relèvement. Les pays participants ont pris des mesures concrètes pour mettre en œuvre l'initiative d'Achgabat relative à la réduction des obstacles au commerce et au transport dans la région par le recours aux instruments des Nations Unies. Une étude de la CEE fondée sur une enquête concernant l'incidence des mesures non tarifaires induites par la COVID-19 sur la structure des échanges commerciaux de ces pays a fourni des recommandations sur les possibilités de tirer parti de la facilitation des échanges pour un relèvement durable.

Région de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Mesures macroéconomiques et financement du développement

51. L'évasion fiscale représente un obstacle majeur à la mobilisation des ressources nationales pour le financement des objectifs de développement durable. Consciente de ce fait, la CEPALC a commencé à produire des estimations de l'évasion fiscale afin d'alimenter les discussions régionales. La plus récente a été publiée dans un rapport intitulé *Fiscal Panorama of Latin America and the Caribbean 2020* (Panorama fiscal de l'Amérique latine et des Caraïbes 2020). Selon ce rapport, l'évasion fiscale a coûté 325 milliards de dollars de recettes à l'Amérique latine en 2018, soit l'équivalent de 6,1 % du PIB. Les recherches existantes suggèrent que le fisc de certains pays d'Amérique latine reçoit moins de 50 % des recettes qu'il devrait théoriquement percevoir⁴. En outre, la croissance rapide de l'économie numérique a érodé l'assiette fiscale des différents pays. Certains pays de la région (10 sur 33) ont adopté des mesures de taxation de l'économie numérique, principalement en réformant la taxe sur la valeur ajoutée. Cependant, de récentes amnisties fiscales en Amérique latine et dans les Caraïbes ont révélé une non-déclaration à grande échelle d'actifs générant des revenus qui, dans certains cas, atteignent 21 % du PIB (dont 80 % détenus à l'étranger).

Coopération numérique

52. En juillet 2020, le Comité exécutif de la Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications de la CEPALC s'est réuni en vue d'aborder les difficultés créées par la crise liée à la COVID-19 qui entravent l'exécution du Programme 2030, l'objectif étant de renforcer l'intégration régionale du secteur de la santé et des écosystèmes numériques. Trois domaines d'action ont été mis en évidence : a) la coordination des efforts de recherche et de développement, b) la réduction des lacunes dans l'accès et l'utilisation des plateformes numériques et c) le renforcement du secteur de la santé aux niveaux national et régional. Lors de la septième conférence ministérielle de la CEPALC sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes, tenue en novembre 2020, les pays ont adopté le Plan d'action dans le domaine du numérique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui comporte huit domaines d'action et 39 objectifs précis à mettre en œuvre au cours des deux prochaines années.

53. Pour relancer l'intégration régionale, la CEPALC a proposé un plan de travail visant à l'établissement progressif d'un marché numérique commun à l'Amérique latine et aux Caraïbes. Compte tenu de l'intensification du commerce en ligne, le programme régional de facilitation des échanges devrait accorder une place particulière à la facilitation de cette forme de commerce, notamment pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises.

⁴ Voir *Fiscal panorama of Latin America and the Caribbean 2020* (publication des Nations Unies, 2020).

Coopération régionale

54. Le plan de développement global pour El Salvador, le Guatemala, le Honduras et le Mexique, que les Présidents des quatre pays ont demandé à la CEPALC, vise à garantir que la migration en provenance des pays du nord de l'Amérique centrale et du sud et du sud-est du Mexique soit sûre, ordonnée et régulière, tout en s'attaquant à ses causes structurelles. Le plan a été coordonné par la Secrétaire exécutive de la CEPALC, en tant que Présidente du mécanisme spécial de coordination établi par la Vice-Secrétaire générale à cet effet, avec la participation de 19 entités du système de développement des Nations Unies et des quatre coordinateurs résidents.

55. Lors de la dixième réunion du Bureau de la Conférence, tenue en ligne en mars 2021, le Comité de coopération Sud-Sud a approuvé le projet de réseau pour la mise en œuvre du Programme 2030 et le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui vise à renforcer les capacités institutionnelles et techniques des pouvoirs publics de la région aux fins de la réalisation du Programme 2030. Dans ce contexte, la CEPALC a mené des études dans les pays suivants : La Barbade, Brésil, Colombie, Cuba, Jamaïque, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

Région de la Commission économique pour l'Afrique*Mesures macroéconomiques et financement du développement*

56. La pandémie de COVID-19 a considérablement affecté la croissance économique sur le continent : la contraction des économies est estimée à 5,2 % pour 2020, avant un rebond à 3 % de croissance en 2021⁵. Pour protéger et construire la prospérité partagée de l'Afrique, on estime qu'un minimum de 100 milliards de dollars de mesures de relance budgétaire est nécessaire pour répondre aux besoins urgents en matière de soins de santé, fournir un filet de sécurité aux plus vulnérables, protéger les emplois et soutenir l'activité et la reprise économiques. Conformément à l'appel de la CEA en faveur d'une relance de 100 milliards de dollars, le Groupe des 20 a lancé en avril 2020 une initiative de suspension du service de la dette qui a permis d'alléger le service de la dette bilatérale d'au moins 29 pays africains, soit des économies potentielles moyennes égales à 0,61 % du PIB de 2019 au 15 décembre 2020.

57. Pour résoudre les problèmes de liquidité, il est nécessaire d'adopter une approche plus globale qui tienne compte à la fois de la dette privée et de la dette publique. La CEA a offert aux ministres africains des finances et aux parties concernées une instance de discussion des questions relatives, entre autres, à la viabilité de la dette et à sa restructuration et au mécanisme de trésorerie et de soutenabilité, afin d'améliorer l'accès au financement privé, en particulier dans la perspective des réunions annuelles du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale et des réunions du G20⁶. Elle a également préconisé l'émission de nouveaux droits de tirage spéciaux et la réaffectation des droits de tirage spéciaux inutilisés, en particulier ceux des pays développés, aux pays qui ont besoin de ces ressources.

58. L'Afrique perd d'importantes ressources à cause des flux financiers illicites, que le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique estimait à minima à 50 milliards de dollars par an dans son rapport de 2015⁷. Cela

⁵ Commission économique pour l'Afrique, « La COVID-19 en Afrique : sauver des vies et l'économie », avril 2020.

⁶ Daniela Gabor, « The liquidity and sustainability facility for African sovereign bonds: who benefits? », 2021.

⁷ CEA, *Flux financiers illicites : rapport du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique* (Addis-Abeba, 2015).

équivalait aux deux tiers des 66 milliards de dollars nécessaires pour réaliser des progrès notables en ce qui concerne l'objectif 3 et à un peu plus d'une fois et quart les 39 milliards de dollars nécessaires chaque année jusqu'en 2030 pour réaliser l'objectif 4⁸. La CEA, en coopération avec d'autres entités des Nations Unies, a poursuivi sa collaboration avec des partenaires internationaux tels que l'Organisation de coopération et de développement économiques, pour faire face à ce phénomène. Cette collaboration a conduit à la publication de documents sur le cadre conceptuel de la mesure statistique des flux financiers illicites, en octobre 2020⁹, sur l'architecture institutionnelle de la lutte contre les flux financiers illicites en provenance d'Afrique¹⁰ et sur la lutte contre les flux financiers illicites et le développement durable en Afrique¹¹.

Coopération numérique

59. La CEA a mené plusieurs activités pionnières à l'appui de la stratégie de transformation numérique pour l'Afrique (2020-2030) approuvée par l'Union africaine. Elle a aidé l'Éthiopie à élaborer une stratégie numérique inclusive (Digital Ethiopia 2025 Strategy), approuvée au plus haut niveau en juin 2020. Dans le cadre de son Centre d'excellence pour l'identité, le commerce et l'économie numériques, elle a aidé le Cameroun, la République démocratique du Congo, le Ghana, le Kenya, le Liberia, le Niger, la Sierra Leone, le Mozambique et la Zambie à réaliser des évaluations de leurs registres et statistiques de l'état civil. En outre, le 11 août 2020, la CEA a lancé le Centre de surveillance des prix pour l'Afrique, un outil continental inédit qui offre une vue sans équivalent des variations de prix dans les pays africains, au sein des communautés économiques régionales et au niveau continental. La CEA a joué un rôle de catalyseur dans la conceptualisation de la Plateforme africaine de fournitures médicales sous la direction de l'Union africaine, un organisme unique visant à faciliter l'acquisition des équipements médicaux nécessaires à la lutte contre la pandémie de COVID-19.

Coopération régionale

60. La CEA a joué un rôle déterminant dans l'accélération de la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, qui réunit désormais 34 pays, ouvrant ainsi la voie à son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. La Gambie, la Mauritanie, le Sénégal et la Sierra Leone ont bénéficié du soutien de la CEA à cet égard. En Afrique de l'Est, quatre nouvelles stratégies – pour le Burundi, les Comores, la République démocratique du Congo et le Rwanda – et une stratégie régionale pour la Communauté d'Afrique de l'Est, ont été élaborées et les travaux menés à l'appui de la deuxième phase des négociations sur la Zone de libre-échange continentale africaine seront poursuivis. En Afrique de l'Ouest, la CEA a élaboré un cadre de budgétisation publique intégrant la dynamique démographique pour le Mali et utilisant la méthode des comptes de transfert nationaux pour améliorer les capacités de 15 de ses États membres et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

⁸ CEA, « L'architecture institutionnelle de lutte contre les flux financiers illicites provenant d'Afrique », 2020.

⁹ Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, « Cadre conceptuel pour la mesure statistique des flux financiers illicites », octobre 2020.

¹⁰ CEA, « L'architecture institutionnelle de lutte contre les flux financiers illicites provenant d'Afrique ».

¹¹ Rapport 2020 sur le développement économique en Afrique : les flux financiers illicites et développement durable en Afrique (publication des Nations Unies, 2020).

B. Autres questions essentielles de politique générale examinées par les commissions régionales

1. Forums régionaux pour le développement durable

61. Organisés chaque année par les commissions régionales, les forums régionaux pour le développement durable constituent des instances multipartites régionales de référence pour le suivi et l'examen d'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030 et l'échange de connaissances, de pratiques exemplaires et de solutions propres à promouvoir sa mise en œuvre. Au cours de la période considérée, les cinq commissions régionales ont accueilli leurs forums régionaux¹², organisés sur des thèmes s'inscrivant dans la droite ligne de celui du forum politique de haut niveau pour le développement durable. Les évaluations régionales, les rapports d'activité et les données collectées dans la perspective des forums ont contribué au recensement des lacunes et des possibilités d'action du système des Nations Unies en fonction des priorités régionales et nationales. Dans ce contexte, les pays ont également continué de recevoir un appui pour la préparation et le suivi de leurs examens nationaux volontaires et plus généralement dans leurs efforts de mise en œuvre des objectifs de développement durable. Les forums ont aussi été l'occasion d'aborder le rôle des examens locaux volontaires dans la réalisation des objectifs de développement durable.

62. Lors des forums régionaux sur le développement durable qui se sont tenus en 2021, les participantes et participants ont réaffirmé le rôle central du Programme 2030 en tant que cadre d'orientation pour un plan de relèvement post-pandémie de COVID-19 qui soit écologique, fondé sur les droits, inclusif et durable. Ils ont également insisté sur la valeur du multilatéralisme pour favoriser la coopération régionale et internationale et promouvoir des solutions aux défis communs. L'importance d'une reconstruction de l'architecture financière mondiale a également été rappelée avec insistance dans tous les forums, ainsi que la nécessité d'investir dans des systèmes de santé et de protection sociale centrés sur les personnes et tenant compte des questions de genre, le rôle crucial de l'investissement et de l'innovation dans les données, la nécessité de donner un nouvel élan à l'engagement en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et les possibilités offertes par la numérisation pour la réalisation des objectifs.

63. Les présidentes et présidents des forums régionaux sur le développement durable continuent de rendre compte des résultats des forums dans le cadre du segment ministériel du forum politique de haut niveau. Les commissions régionales continuent également de s'efforcer de faire en sorte qu'une place adéquate soit consacré à la dimension régionale du développement durable lors du forum politique de haut niveau.

2. Aperçu des principales questions abordées lors des sessions ministérielles et des autres réunions de haut niveau

64. Les commissions régionales ont délibéré sur un certain nombre de domaines concernant leurs régions lors de diverses réunions de haut niveau¹³. Le tableau ci-dessous présente les principaux points et domaines abordés lors de ces sessions.

¹² Forum régional africain pour le développement durable, 1^{er}-4 mars 2021 ; Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, 15-18 mars 2021 ; Forum régional sur le développement durable pour la région de la CEE, 17 et 18 mars 2021 ; Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, 23-25 mars 2021 ; Forum arabe pour le développement durable, 29-31 mars 2021.

¹³ [E/2021/16](#), [E/2021/17](#), [E/2021/18](#), [E/2021/19](#), [E/2021/20](#).

Réunions de haut niveau des commissions régionales, 2020-2021

<i>Commission régionale</i>	<i>Date</i>	<i>Description</i>
CEPALC, trente-huitième session ^a (biennale)	26-28 octobre 2020 (en ligne)	La session a donné lieu à un dialogue entre les Ministres des affaires étrangères et les hauts responsables de la région Amérique latine et Caraïbes sur la reprise économique post-pandémie. Un document intitulé « Building a New Future: Transformative Recovery with Equality and Sustainability » (Construire un nouvel avenir : une relance porteuse de transformation, sous le signe de l'égalité et de la durabilité) a été présenté à cette occasion.
CEA, cinquante-troisième session, Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique ^b (annuelle)	17-23 mars 2021 (format hybride : en personne à Addis-Abeba et en ligne)	La session a donné lieu à un dialogue politique ministériel de haut niveau sur le thème de la cinquante-troisième session, « L'industrialisation et la diversification durables de l'Afrique à l'ère numérique dans le contexte de la Covid-19 », et à plusieurs dialogues de haut niveau.
CEE, soixante-neuvième session ^c (biennale)	20-21 avril 2021 (Genève)	La session a donné lieu à un débat de haut niveau sur le thème suivant: « Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de la Commission économique pour l'Europe ».
CESAP, soixante-dix-septième session ^d (annuelle)	26-29 avril 2021 (virtuelle)	La session a donné lieu à un débat général de haut niveau sur le thème de la session : « Reconstruire en mieux après une crise grâce à la coopération régionale en Asie et dans le Pacifique ».

^a Voir <https://periododesesiones.cepal.org/38/en> (en anglais).

^b Voir www.uneca.org/fr/cfm2021.

^c Voir <https://unece.org/sessions-commission/events/sixty-ninth-session-commission-20-21-april-2021> (en anglais).

^d Voir www.unescap.org/commission/77 (en anglais).

II. Faits nouveaux survenus et résultats obtenus dans certains domaines de la coopération régionale et interrégionale, notamment dans le cadre du repositionnement du système des Nations Unies

A. Promotion de la cohérence au niveau régional grâce aux plateformes de collaboration régionales et à une meilleure articulation entre politiques et besoins opérationnels

65. Les commissions régionales ont participé activement à la conception et au repositionnement des ressources régionales du système des Nations Unies pour le développement, région par région, autour des cinq domaines de transformation proposés par le Secrétaire général dans ses récents rapports au Conseil économique et social sur l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale concernant l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/74/73-E/2019/14 et A/75/79-E/2020/55) Après l'adoption, en juillet 2020, de la résolution 2020/23 du Conseil, citée dans la résolution 74/297 de l'Assemblée générale, les commissions régionales ont travaillé

avec d'autres entités régionales du système de développement des Nations Unies à la mise en œuvre des cinq recommandations du Secrétaire général décrites ci-dessous.

Établissement de plateformes de collaboration régionale

66. Dans toutes les régions, des plateformes de collaboration régionale ont été mises en place, présidées par la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, avec comme vice-présidents le secrétaire exécutif ou la secrétaire exécutive de la Commission régionale concernée et le directeur régional ou la directrice régionale du PNUD, dont le rang est équivalent à celui de Sous-Secrétaire général. Elles constituent le principal mécanisme de collaboration interinstitutions pour le développement durable entre les entités des Nations Unies opérant au niveau régional et servent à définir, articuler et optimiser la valeur ajoutée apportée au niveau régional par le système des Nations Unies afin d'aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme 2030 et à résoudre les problèmes de développement nouveaux ou imprévus. Les commissions régionales font chacune partie du secrétariat commun des plateformes de leur région.

67. Les plateformes de collaboration régionales ont mis en place des coalitions thématiques limitées dans le temps et axées sur la demande, afin de relever les défis régionaux les plus urgents. Présidées par les entités des Nations Unies dotées de l'expertise et des mandats pertinents, les coalitions produisent des supports de connaissance, des données, des outils et des recommandations. Elles constituent également un réservoir d'expertise auquel on peut faire appel, sur demande, pour soutenir l'élaboration d'analyses communes par pays et de cadres de coopération régionale.

68. Les coalitions codirigées par des commissions régionales sont les suivantes :

a) CESA0 : migration ; gestion macroéconomique et protection sociale (pilier gestion macroéconomique) ; sécurité alimentaire, action climatique et environnement (pilier action climatique et efficacité énergétique) ;

b) CEE : coalition sur l'environnement et le changement climatique, créée en 2020 ; groupe de la transformation numérique ; groupe régional de coordination pour les données et les statistiques, créé en 2020 ;

c) CESAP : atténuation des changements climatiques. La Commission a organisé des initiatives régionales de sensibilisation et examiné la faisabilité de nouveaux partenariats régionaux en faveur de l'action climatique, notamment en matière de pollution atmosphérique ;

d) CEPALC : financement du développement ; croissance équitable ; mobilité humaine ;

e) CEA : renforcement des systèmes intégrés de données et de statistiques pour le développement durable ; garantie d'une gestion macroéconomique efficace et efficiente et d'une accélération de la transformation et de la diversification de l'économie.

Les commissions régionales ont également apporté des contributions de fond aux travaux d'autres coalitions thématiques, notamment sous la forme de synthèses régionales et de messages conjoints dans des domaines allant du relèvement post-COVID-19 à la protection sociale.

Mise en place de centres de gestion des connaissances efficaces dans chaque région

69. Les commissions régionales ont continué d'héberger les centres régionaux de gestion des connaissances et des statistiques permettant aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies de recenser les ressources régionales disponibles et d'y accéder aisément afin de répondre en temps réel aux besoins et aux priorités nationales. Ces centres deviennent des biens publics régionaux essentiels pour les pays de chaque région et au-delà. Dans la région arabe, le centre régional de connaissances et de données « Manara » est la principale voie d'accès aux connaissances et aux données produites par les entités des Nations Unies aux niveaux régional et mondial. Il a été mis au point avec la participation des membres de la plateforme de coopération régionale et en consultation avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents de la région. La CESAO et la CEE collaborent également pour l'adapter aux besoins de la région de la CEE afin d'offrir un accès consolidé aux produits du savoir et à l'expertise du système régional des Nations Unies.

70. Dans la région de la CESAP, un centre régional de gestion des connaissances a été mis en place par le Groupe de travail interinstitutions sur la gestion des connaissances dirigé par le Bureau régional de la coordination du développement et la CESAP. Il a vu le jour à l'occasion de la huitième session du Forum Asie-Pacifique sur le développement durable. En Afrique, le centre régional de gestion des connaissances est axé sur des initiatives phares visant à l'amélioration continue de la gestion des produits de connaissance. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le « SDG Gateway » (Portail des objectifs de développement durable) est désormais opérationnel, sous l'égide de la CEPALC et du PNUD. Sous la direction technique de la CEPALC, il fournit des informations consolidées sur les travaux réalisés à l'échelon régional par le système des Nations Unies pour le développement en lien avec le Programme 2030, y compris ceux des coalitions thématiques.

Amélioration de la transparence et de la gestion axée sur les résultats au niveau régional

71. Les premiers rapports sur les résultats obtenus par le système des Nations Unies pour le développement dans les régions ont été établis en 2020 et présentés aux États Membres par les vice-présidents des plateformes de collaboration régionales lors des forums régionaux sur le développement durable de 2021. Ils font ressortir les initiatives et activités communes, notamment en ce qui concerne la crise de la COVID-19, ainsi que les réalisations collectives et les efforts déployés conjointement par les entités du système des Nations Unies au niveau régional pour appuyer la réalisation du Programme 2030. Les commissions régionales ont joué un rôle crucial de coordination pour l'établissement des cinq premiers rapports à l'échelle du système des Nations Unies. Les informations reçues en retour des États Membres permettent d'orienter l'examen et la mise à jour des configurations ou des plans de travail des coalitions thématiques par la plateforme collaborative régionale correspondante.

Consolidation des capacités en matière de données et de statistiques

72. Les progrès se sont poursuivis sous la direction des commissions régionales en vue d'une consolidation plus poussée des capacités en matière de données et de statistiques, grâce à des bases de données de référence reliant diverses plateformes de données. Dans la région arabe, la CESAO a continué de diriger le développement du centre régional de connaissances et de données Manara. La base de données de références comprend une plateforme complète de données et de statistiques pour la

région, fondée sur des données provenant de sources nationales et d'entités des Nations Unies, complétées par des estimations pour les périodes les plus récentes et par des mégadonnées. Dans la région de la CESAP, le groupe de travail sur les données et les statistiques relatives aux objectifs, dépendant de la Plateforme de collaboration régionale et coprésidé par la CESAP et le Fonds des Nations Unies pour la population, a pris contact avec 24 équipes de pays des Nations Unies de la région et maintenu une communication et des échanges d'informations réguliers. Tout au long de l'année 2020, le groupe a été une source de soutien pour les coordonnateurs résidents et les équipes de pays, notamment lorsqu'il a fallu faire face aux effets de la crise de la COVID-19 sur les opérations statistiques.

73. En Amérique latine et dans les Caraïbes, un groupe chargé des données et des statistiques relatives aux objectifs de développement durable a été constitué pour développer et renforcer les capacités statistiques et les données sur les objectifs. Le groupe a achevé la cartographie de l'expertise et des capacités d'assistance technique des entités des Nations Unies en matière de données et de statistiques, a rendu les informations accessibles aux États Membres grâce au « SDG Gateway » (Portail des objectifs de développement durable), et a mis à jour l'outil régional d'auto-évaluation de la capacité à produire des indicateurs des objectifs, que la CEPALC présentera à tous les organismes nationaux de statistique de la région en 2021. Dans la région de la CEE, un groupe de coordination régional sur les données et les statistiques, coprésidé par la CEE et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, a été créé en 2020 pour consolider davantage les capacités en matière de données et de statistiques et promouvoir la coopération entre les entités des Nations Unies et les acteurs de la statistique aux niveaux national, régional et mondial. En Afrique, la coalition conjoncturelle et thématique de la plateforme de collaboration régionale sur le renforcement des systèmes intégrés de données et de statistiques se concentre sur la mise en place d'un portail de données au cours de l'année 2021.

Amélioration de l'efficacité régionale grâce à des services de soutien communs

74. En vue du recensement des fonctions administratives qui pourraient être assurées plus efficacement pour les bureaux régionaux par des services de soutien communs, les plateformes régionales de collaboration ont élaboré des stratégies relatives aux modalités de fonctionnement au niveau régional. La CESAO travaille en étroite collaboration avec le PNUD et le Bureau de la coordination des activités de développement pour améliorer l'efficacité des services de soutien dans la région. L'équipe régionale de gestion des opérations a approuvé ses termes de référence et son plan de travail conformément aux principes de la stratégie relative aux activités d'appui. Les services de soutien communs au niveau régional seront établis avant la date de lancement mondial de 2022. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'équipe a pour rôle de soutenir les stratégies de coordination pour les questions administratives et de recrutement au niveau régional. Dans ce cadre, il a été convenu que la CEPALC fournirait des services administratifs aux 25 bureaux de coordonnateurs résidents de la région dans des domaines tels que la passation de marchés, le recrutement et l'appui à la gestion des consultants et des vacataires, et assurerait l'appui administratif aux voyages internationaux. En outre, le bureau du coordonnateur résident au Chili a déménagé dans les locaux de la CEPALC. En Afrique, la mise en œuvre d'un programme commun d'appui opérationnel coordonné, efficace et efficace au niveau régional pour les équipes de pays des Nations Unies progresse nettement, notamment grâce à la mise en avant du programme d'efficacité du Secrétaire général auprès des bureaux de pays de la région et à l'application de la déclaration de reconnaissance mutuelle qui permet aux entités de reconnaître leurs politiques, procédures et mécanismes opérationnels respectifs, de les utiliser et de se fonder sur eux.

Renforcement des liens entre les pays et les régions

75. Non seulement les commissions régionales dirigent les efforts déployés par le système à l'échelon régional pour renforcer le lien entre les pays et les régions par le repositionnement des ressources régionales, mais elles font preuve d'un zèle redoublé à d'autres égards, tels que l'appartenance aux équipes de pays des Nations Unies, la participation active aux groupes de soutien par les pairs et la coopération étroite avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, en particulier en ce qui concerne la riposte socioéconomique à la pandémie de COVID-19 et le financement des objectifs.

76. La CESAO a contribué à faire que la plateforme de collaboration régionale des États arabes soit conçue comme un guichet unique permettant de fournir de manière souple, proactive et pragmatique un soutien aux États membres, s'ils en font la demande, directement ou par l'intermédiaire des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies. Ce soutien consiste notamment à fournir des supports de connaissances pertinents et novateurs, des outils de simulation des politiques, des recommandations exploitables et des données cohérentes et significatives, notamment des données et des statistiques produites par les Nations Unies, des mégadonnées et d'autres données innovantes.

77. La CEE a appuyé l'élaboration et la mise en œuvre des cadres de coopération dans les 17 pays de programme des Nations Unies de la région, y compris s'agissant de l'assurance qualité, par l'intermédiaire du groupe d'entraide régional. Les coalitions thématiques ont considérablement intensifié leur engagement et leur soutien technique aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies pendant la pandémie de COVID-19. En particulier, elles ont élaboré une offre de soutien claire décrivant les services disponibles, la couverture thématique et les modalités d'accès. La coalition sur l'environnement et les changements climatiques, coprésidée par la CEE et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, a permis de consolider l'accès aux ressources et aux services disponibles au niveau national.

78. La CESAP a apporté un soutien important à l'élaboration des analyses communes de pays, des cadres de coopération et des plans d'évaluation et de lutte contre la COVID-19, à la demande des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Ce soutien a pris la forme d'une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, d'une analyse des groupes laissés pour compte et des facteurs d'exclusion, ainsi que d'une analyse des questions transfrontalières au profit des équipes de pays des Nations Unies en Thaïlande et au Turkménistan et du bureau multipays dans le Pacifique. En tant que membre du groupe régional d'entraide, la CESAP a également fourni des évaluations d'assurance qualité de l'ensemble des analyses communes de pays et plans-cadres de coopération produits en 2020. En tant que coprésidente ou membre de coalitions thématiques, la CESAP a apporté une contribution de fond aux synthèses régionales et aux messages conjoints, notamment dans le cadre d'un dialogue régional sur les mesures de protection sociale permettant de lutter contre la COVID-19 en Asie et dans le Pacifique.

79. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la plateforme de collaboration régionale est en train de recenser les mécanismes permettant de faciliter l'échange d'informations et le soutien qu'elle pourrait apporter aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents et aux équipes de pays des Nations Unies. La CEPALC a également continué de participer activement au groupe régional d'entraide, qui a pour fonction de garantir la qualité des analyses communes par pays et des cadres de coopération, ainsi qu'au groupe de travail sur le partenariat et la communication, dont le rôle consiste à renforcer la coopération interinstitutionnelle et à faire connaître les travaux de la plateforme.

80. En Afrique, la phase de conception et de transition de la plateforme collaborative régionale étant achevée, il faut de toute urgence se concentrer sur sa mise en œuvre, qui permettra d'accélérer et d'appuyer les efforts déployés dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. La structure régionale est maintenant prête à examiner des méthodes de travail efficaces permettant de soutenir les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, en mettant l'accent sur les initiatives transfrontalières et multipays.

Renforcement des liens entre le niveau régional et le niveau mondial

81. Les commissions régionales continuent d'assurer le suivi et l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau régional et d'appuyer les processus mondiaux, notamment en ce qui concerne le financement du développement, grâce aux forums régionaux sur le développement durable.

82. Les liens entre le niveau régional et le niveau mondial ont aussi été renforcés grâce à d'autres initiatives mondiales et processus intergouvernementaux thématiques auxquels les commissions régionales contribuent dans le cadre des dialogues et examens régionaux. Ainsi, en 2021, les commissions régionales ont procédé à des examens régionaux du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, en étroite coordination avec l'Organisation internationale pour les migrations, et ont collaboré de manière substantielle aux préparatifs du dialogue de haut niveau sur l'énergie, qui se tiendra en septembre 2021, de la quinzième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique et de la vingt-sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Elles ont également organisé des discussions sur les systèmes alimentaires régionaux dans la perspective du Sommet sur les systèmes alimentaires prévu en septembre 2021.

83. Au niveau opérationnel et institutionnel, les réunions semestrielles entre les secrétaires exécutifs et la Vice-Secrétaire générale et les réunions tenues régulièrement avec la direction du PNUD et le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales renforcent également la cohérence et la coordination entre les niveaux mondial et régional.

B. Renforcement de la coopération entre les commissions régionales

84. Depuis la publication des rapports précédents ([E/2020/15](#) et [E/2020/15/Add.1](#)), les secrétaires exécutifs des commissions régionales se sont réunis virtuellement plus d'une vingtaine de fois. Ces réunions ont permis d'arrêter des positions communes et de coordonner les contributions concernant les mesures à prendre au niveau régional pour appuyer le Programme 2030, notamment en ce qui concerne le repositionnement de l'ONU en vue d'aider plus efficacement les États Membres à atteindre les objectifs de développement durable, ainsi que le traitement des conséquences socioéconomiques de la pandémie de COVID-19.

85. La pandémie de COVID-19 a favorisé un renforcement de la coopération entre commissions régionales dans le cadre des activités de mobilisation et d'échange de connaissances et des projets de renforcement des capacités. Avec d'autres entités des Nations Unies, les commissions régionales se sont engagées dans différents projets visant à atténuer les effets de la pandémie, dont un projet conjoint des commissions et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement portant sur la connectivité du transport et du commerce à l'ère des pandémies.

86. D'autres projets communs ont été modifiés ou réorientés pour mieux répondre à la pandémie, dont le projet dirigé par la CEA concernant le renforcement de la protection sociale en réponse à la pandémie et le projet dirigé conjointement par la CEPALC et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) concernant le renforcement de la coopération interrégionale en vue de l'exécution du Nouveau Programme pour les villes.

87. Les commissions régionales ont travaillé sur l'harmonisation des données statistiques et ont produit un état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable dans les régions pour le Coup de projecteur 2020 sur les objectifs de développement durable. Elles ont également planifié des activités conjointes visant à améliorer la résilience et la souplesse des systèmes statistiques nationaux afin de répondre aux besoins urgents en matière de données et de fournir des informations aux fins de la lutte contre la pandémie aux niveaux local, national, régional et mondial.

88. En janvier 2021, les commissions régionales ont lancé la quatrième édition de l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'approche commune des commissions régionales en matière de facilitation du commerce, qui vise à faire converger les points de vue sur les questions clés de la facilitation du commerce et à améliorer l'efficacité des initiatives d'assistance technique et de renforcement des capacités.

89. La CESAO a reçu le soutien de la CEE pour la mise en œuvre dans la région arabe du système international « eTIR », qui vise à assurer l'échange sécurisé de données entre les systèmes douaniers nationaux conformément aux dispositions de la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR.

90. La CEE et la CESAP ont poursuivi leur collaboration étroite et leur assistance aux pays participant au Programme spécial des Nations Unies pour les économies des pays d'Asie centrale, en vue de renforcer la coordination sous-régionale, de relever les défis communs et d'appuyer la réalisation des objectifs de développement durable.

91. Dans le cadre du Forum pour la coopération entre l'Asie de l'Est et l'Amérique latine, la CEPALC et la CESAP ont achevé la mise en œuvre conjointe du projet sur le développement de la chaîne de valeur en vue d'assurer une intégration plus profonde entre l'Asie de l'Est et l'Amérique latine et ont continué à mettre en œuvre conjointement un projet interrégional visant à réduire les inégalités dans les pays membres du Forum. Les deux commissions préparent actuellement une proposition de projet qui sera examinée par le Forum sur la COVID-19 et le commerce électronique.

92. La CEPALC a poursuivi sa collaboration avec la CESAP et la Banque asiatique de développement en vue de l'établissement de tableaux d'entrées-sorties mondiaux. Le nouvel outil vise à approfondir les connaissances produites par les réseaux de production interrégionaux à cet égard, à promouvoir le développement des chaînes de valeur et à contribuer à la formulation de politiques qui favorisent une plus grande intégration entre les deux régions.

93. Les commissions régionales ont également continué à collaborer dans des domaines tels que l'intégration régionale, la connectivité et la coopération numériques, la migration, le financement du développement, la sécurité routière, l'énergie, la gestion de l'eau, les questions de genre, la jeunesse et la réduction des inégalités.